



► L'Association pour la promotion du label APP (APapp) tisse des partenariats à l'échelle nationale et milite pour l'accès de tous aux compétences-clés.

40 ans des APP

LES ATELIERS DE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE, LIEUX D'APPRENNANCE

“Veni, vidi, novi. Du haut de ce cahier des charges, 40 ans d'innovation vous contemplant !”

Le slogan est apocryphe mais il convient plutôt bien à ce réseau militant porteur des valeurs de l'éducation permanente : nés au milieu des années 1980, les Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) affichent une histoire mouvementée, qui a bien failli s'éteindre avec le passage aux appels d'offres. Challenge, le réseau a su rebondir en misant sur son label et une recherche-action permanente ancrée dans le courant de l'apprenance. Si les implantations ont chuté, la spécificité de la démarche est aujourd'hui plus facilement identifiable. Le marché saura-t-il apprécier la valeur de l'offre ?



LES APP FACE AU DÉFI DE L'EXTENSION

Avec plus de 3 millions d'apprenants formés en quarante ans, les Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) occupent une place significative dans le champ de la formation. Mais pour survivre dans le marché concurrentiel, ils doivent aujourd'hui franchir les frontières de leur périmètre historique, jusqu'ici limité aux compétences socle.

Nicolas Deguerry

Les APP ? Plus qu'un organisme de formation, la marque APP désigne un label, propriété de l'APapp¹, garant d'une démarche pédagogique spécifique documentée dans un cahier des charges. Ce label vient de connaître une rénovation d'envergure. Car si les sept principes fondamentaux demeurent (voir infographie, page 12), les organismes porteurs d'une démarche APP peuvent désormais dépasser le cadre historique des compétences socle et déterminer eux-mêmes le périmètre de labellisation.

Révolution

Nouvelle coordonnatrice nationale du réseau et ancienne chargée de développement du label, Clémence Tamiatto souligne l'intérêt de cet élargissement qui permet aux organismes de formation de passer sous bannière APP l'ensemble de leurs actions. Si les premiers niveaux de qualification et les compétence socle demeurent un



Sur le site de Sète Agglopolo Méditerranée, deuxième en partant de la gauche, Yamina Bouayad-Agha, formatrice experte à l'APapp et coordonnatrice de l'APP de Sète. Elle est entourée de candidats certifiés CléA, avec (deuxième en partant de la droite), Émilie Ibanez, évaluatrice CléA.

prérequis du nouveau cahier des charges adopté en 2022, l'objectif est désormais aussi de faire reconnaître la pertinence du modèle APP pour un public plus large de salariés, avec l'arrivée de nouveaux organismes de formation centrés sur le qualifiant. Elle en est convaincue : la spécificité de l'accompagnement APP, basé sur la prise en compte globale des besoins d'un individu et la personnalisation des réponses à travers l'autoformation accompagnée, peut s'appliquer et bénéficier à l'ensemble des apprenants.

À la carte

Au-delà de cet élargissement du périmètre, les candidats à la labellisation peuvent aussi profiter du fait que l'APapp est depuis 2020 habilitée instance de labellisation par France compétences et peut à ce titre délivrer la certification Qualiopi, sur les quatre axes², depuis le 1^{er} janvier 2023. Ils peuvent ainsi, s'ils le souhaitent et comme déjà 28 organismes, bénéficier en un seul audit du label APP et de la certification Qualiopi. Pour les intéressés, l'intérêt est double avec la garantie de pouvoir accéder au marché financé et la possibilité de mettre en avant une méthodologie d'intervention ancrée dans l'apprentissage.



1. Association pour la promotion du label APP.

2. Formation, bilans de compétences, VAE, apprentissage.

Les APP accueillent toute personne ayant besoin ou envie de se former pour mettre en œuvre un projet professionnel, développer ses compétences et ses connaissances.



© APP Réseau



3 QUESTIONS À

Isabelle Salvi, cheffe de projets R&D en pédagogie à l'APapp

“La démarche APP est à la fois une méthodologie, une ingénierie et une approche pédagogiques”

Pourquoi un pôle R&D à l'APapp ?

D'abord rappeler que si le pôle a été créé à mon arrivée fin 2014, le réseau APP s'est dès les origines qualifié de laboratoire pédagogique. Ceci, dans une logique de recherche-action permanente, qui s'incarne dans le label APP. La création du pôle répond à un besoin de modélisation de notre démarche, qui est à la fois une méthodologie, une ingénierie et une approche pédagogiques mises en œuvre dans un environnement ouvert et une organisation apprenante.

La plus belle innovation pédagogique portée par les APP ?

Si on définit une innovation par une invention qui change le quotidien, alors cela reste la démarche APP qui permet aux apprenants de trouver leur *ikigai* [raison d'être] : savoir pourquoi ils se lèvent le matin ! Mais le dispositif Apprenant Agile nous a permis d'aller au bout de la démarche en développant de nouvelles pratiques autour de la réflexivité pour révéler et valoriser les talents et *soft skills* des apprenants, avec la reconnaissance ouverte des *open badges*.

Votre principal champ d'exploration pour 2024 ?

Très certainement notre démarche d'ouverture du label APP, avec un double objectif : d'une part, rendre visibles et lisibles notre expertise et nos innovations pour faire savoir ; d'autre part, mettre ce savoir-faire au service du plus grand nombre. C'est tout le sens du projet Deffinum SynAPPs et du nouveau référentiel de formateur facilitateur, qui est à la fois une explicitation de nos pratiques et une proposition de professionnalisation des acteurs, qu'ils relèvent ou non du réseau APP.

Clémence Tamiatto, nouvelle coordonnatrice nationale du réseau, auparavant chargée de développement du label.

Propos recueillis par Nicolas Dequerry



© Jean-Pierre Degas



Le coût de la qualité

Problème : une solution qui tient plus du sur-mesure que de l'industrialisation a-t-elle sa place dans un marché ouvert et toujours plus concurrentiel ? Formatrice experte à l'APapp et coordinatrice de l'APP de Sète, Yamina Bouayad-Agha ne cache pas que la formule a un coût qui ne place pas les APP en situation de compétitivité quand certains appels d'offres échoient au moins-disant. Reste que, co-autrice avec Jean Vanderspelden d'un livre explorant les APP sous l'angle de l'apprenance (voir encadré), elle y défend l'idée que le modèle APP a été l'acteur d'un

REPÈRES

TOUT SUR LES APP

Démontrer la pertinence du modèle APP pour une société où la compétence se renouvelle tout au long de la vie, c'est l'ambition de l'ouvrage signé par Yamina Bouayad-Agha et Jean Vanderspelden. Invitation à considérer les APP comme la manifestation la plus évidente de l'apprenance, le livre navigue entre chronique historique et un militantisme assumé en défense d'une démarche d'ingénierie pédagogique placée sous le signe de l'autoformation accompagnée. Trait d'union entre territoires métrique et numérique, tiers-lieu apprenant, espace capacitant..., les formes de l'APP sont multiples et les auteurs semblent le marteler à chaque page : bien plus qu'un organisme de formation !

Acteurs et territoires d'apprenance, zoom sur le réseau des APP. L'Harmattan, 244 p., 2023.

LES 7 FONDAMENTAUX DU LABEL APP

- ✓ *Personnalisation de la formation*
- ✓ *Accompagnement de l'apprenant*
- ✓ *Diversité des publics accueillis en flux*
- ✓ *Accès de tous aux compétences*
- ✓ *Environnement favorable aux apprentissages*
- ✓ *Ancrage territorial*
- ✓ *Fonctionnement en réseau régional et national*



••• “changement de paradigme” qui répond aux enjeux d'apprentissage tout au long de la vie, en permettant le passage du concept de formation à celui d'apprenance³.



3. Défini comme une “disposition variable et perfectible à apprendre.”

4. Maisons de l'information sur la formation et l'emploi.

Et demain ?

Avec plus de 450 APP en 2006 et moins de 100 aujourd'hui, demain ressemble à un pari. À l'instar des Mife⁴, également créées au début des années 80, les APP s'inscrivent dans le cadre d'une prise en compte globale de la personne. “Guidance professionnelle personnalisée” pour les Mife, “autoformation accompagnée” pour les APP, les deux réseaux s'appuient sur une

exigeante recherche-action permanente qui fonde leur pertinence autant qu'elle a pu gêner la lisibilité de leur offre. Pour Clémence Tamiatto, il peut être compliqué de promouvoir des parcours d'apprenance plutôt que de simples stages face à de nouveaux entrants qui “cassent les prix sans pédagogie spécifique.” Un autre enjeu souligné par Yamina Bouayad-Agha, commun à tout réseau militant, est de parvenir à conserver la “compétence collective”, au moment où le renouvellement des générations pointe à l'horizon.

Résonance du concept

Reste que la conceptualisation du champ de l'accompagnement et de la remédiation trouve aujourd'hui un nouvel écho dans le cadre de l'appel des pouvoirs publics à développer une société de la compétence. Pour Yamina Bouayad-Agha, il y a bien une “modernité” du concept APP qui est consacrée par la loi Avenir professionnel de 2018, quand elle acte qu'il n'y a pas de formation sans accompagnement. Reste à voir si ce sont les organismes labellisés APP qui vont profiter de cet alignement stratégique : en formulant une demande d'enregistrement au répertoire spécifique de sa certification “Formateur facilitateur d'apprentissage” qui consacre la posture d'apprenance (article p. 13), l'APapp a ouvert la voie à l'essai. Qu'importe le flacon... ? •

Une démarche pédagogique spécifique est mise en œuvre au sein de l'espace APP, centrée sur la personne et fondée sur l'auto-formation accompagnée.



VERS UNE NOUVELLE CERTIFICATION POUR RECONNAÎTRE L'EXPERTISE DES FORMATEURS EN APP

L'APapp a créé une nouvelle certification visant à valoriser les compétences spécifiques de "formateur facilitateur d'apprentissage", propres à la posture et à la pédagogie utilisées en APP. Cette certification, qui intéresse déjà des branches professionnelles, pourrait servir à une diversité d'acteurs de la formation.

Mariette Kammerer



En APP, chaque personne bénéficie d'une prestation spécifique d'apprentissage formalisée dans un contrat pédagogique.

“

Cette démarche répond à une quête de sens et à un besoin d'outillage des formateurs, dans un contexte où ce métier connaît des problèmes d'attractivité et de recrutement”, énonce Laurence

Martin, déléguée nationale de l'APapp (Association pour la promotion du label APP). La nouvelle certification de "formateur facilitateur d'apprentissage" (dont le dossier d'enregistrement est en cours d'instruction à France compétences) a été conçue pour reconnaître l'expertise du formateur en APP. Elle a été pensée comme une certification "miroir" de celle d'"apprenant agile", qui existait déjà. Car développer l'"apprendre à apprendre" nécessite "une expertise et une posture particulières du formateur, qui pour l'instant n'est reconnue par aucune certification", explique Laurence Martin.

Quelle est cette expertise particulière ? "Le formateur facilitateur sait donner confiance aux apprenants les plus éloignés de la formation, trouver leurs centres d'intérêt, lever les freins à l'apprentissage, détaille la déléguée nationale.

Il suscite leur adhésion, les aide à identifier leurs compétences et celles qui leur manquent. Il sait créer un environnement bienveillant et apprenant, où les membres du groupe se nourrissent les uns les autres.”

Pour construire le référentiel, l'APapp s'est donc appuyée sur celui de la certification "Apprenant agile" et sur le contenu d'une POEC¹ montée en Normandie pour recruter des formateurs APP. "Nous avons élaboré un parcours de formation en alternance à partir de notre catalogue de formation APP, explique Laurence Martin. Il s'agissait d'un parcours complémentaire au titre de formateur pour adulte, axé sur la créativité pédagogique et sur la posture de facilitateur.”

Référentiel de la certification

Le référentiel de la certification de "formateur facilitateur" comporte quatre grands champs de compétences.

► Le premier recouvre la "co-construction du parcours avec l'apprenant", afin que celui-ci prenne son parcours en main. Cela implique une posture



1. Préparation opérationnelle à l'emploi collective.

Laurence Martin, déléguée nationale de l'APapp (Association pour la promotion du label APP).



●●● d'écoute active, pour être "en appui, poser les bonnes questions, lever les blocages". Et nécessité d'instaurer un climat bienveillant et de valorisation. "Nous les mettons en confiance et nous valorisons des compétences dont ils n'ont même pas conscience", rapporte Fanny Doerr, gérante de Gipfi Scop² (APP Strasbourg Sud).

► La deuxième exigence est de développer l'autonomie de l'apprenant. Le formateur n'est plus un modèle, mais un facilitateur : "Au début, j'avais une posture de sachant ; aujourd'hui, je m'efface pour leur laisser la place. En bureautique, mon but n'est pas seulement qu'ils sachent écrire un CV, mais qu'ils puissent être autonomes et s'adapter à de nouvelles situations", témoignait Frédéric Ochsenbein, également formateur à l'APP Gipfi Scop, lors d'une journée d'étude de l'APapp.

Fanny Doerr, gérante de Gipfi Scop (APP Strasbourg Sud).



► Le troisième axe est de savoir animer le collectif, de favoriser l'apprentissage entre pairs et la capacité à travailler en équipe. "Chez nous, la formation commence par un parcours découverte : les apprenants doivent chercher des informations sur le centre de formation. Cela les amène à rencontrer le personnel, discuter, échanger entre eux, s'entraider. On les met d'emblée dans une situation proche de l'autoformation accompagnée", explique Frédéric Ochsenbein.

► Le dernier champ de compétences est de savoir travailler en équipe entre formateurs. À Gipfi

Scop, le jeudi après-midi y est consacré. "Cela permet un vrai travail d'équipe et une cohérence des interventions. C'est comme si nous étions nous-mêmes en ateliers d'autoformation. Cela nous fait gagner en qualité et en innovation", rapporte la gérante.

Des branches intéressées

L'objectif de l'APapp est de proposer cette certification non seulement aux formateurs APP, mais aussi aux branches professionnelles, aux conseillers en évolution professionnelle, aux référents de parcours VAE. "Elle peut servir à une grande diversité d'acteurs, car le changement de posture est devenu un incontournable du métier de formateur", estime Laurence Martin.

Frédéric Ochsenbein, formateur à l'APP Gipfi Scop.



La branche de la propreté, concernée par des problématiques d'illettrisme, d'analphabétisme et de français langue étrangère, est déjà intéressée. "Nos salariés passent tous la certification de branche Maîtrise des compétences-clés de la propreté, et nous souhaiterions que leurs formateurs adoptent la posture de facilitateur proposée par l'APapp", explique Charlotte Lefèbvre, secrétaire générale de OC Propreté, organisme certificateur de la branche. Elle serait aussi utile pour les formateurs de publics en situation d'illettrisme, estime l'ANLCI³.

L'APapp n'a pas défini de parcours-type pour obtenir la certification : "Cela dépendra de l'expérience du candidat. S'il exerce déjà en APP, il pourra valider la plupart des items. Sinon, il devra suivre une formation plus longue", indique Laurence Martin. L'APapp proposera des modules ou construira le parcours avec les branches intéressées.

Elle attend maintenant le retour de France compétences, où la certification a été déposée en janvier 2024 pour une inscription au répertoire spécifique. Et va redéposer la certification "Apprenant agile", qui en est sortie depuis 2022. ●



2. Gestion initiatives professionnelles et formations individualisées, société coopérative de production.

3. Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.